

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du périmètre scolaire

Rapporteur : Frédéric Guermann

Depuis quelques années, l'évolution démographique impacte les effectifs scolaires de la commune.

Les effectifs scolaires sont globalement en baisse avec 1802 élèves en classes maternelles et élémentaires à la rentrée 2023/2024, contre 1886 à la rentrée précédente et 1936 à la rentrée 2021/2022.

Les évolutions d'effectifs sont variables selon les écoles et nécessitent donc d'adapter la sectorisation pour garantir la répartition la mieux équilibrée possible des élèves.

En effet, à l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel, on observe une augmentation des effectifs alors que, parallèlement, les effectifs de l'école élémentaire du Centre sont en baisse : baisse des effectifs à la rentrée 2023 qui a conduit à la fermeture d'une classe et un effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 en baisse également (moins 50 élèves en élémentaire).

Au regard de ce contexte, il est proposé de réaffecter une partie du secteur des Clos-Saint-Marcel vers le secteur du Centre. Cette démarche s'appuie sur des critères tangibles, incluant l'optimisation de l'usage des locaux scolaires pour assurer de bonnes conditions d'accueil pour les activités scolaires et périscolaires.

Ce changement ne concernera que les nouveaux arrivants, les enfants actuellement inscrits à l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel pouvant rester s'ils le souhaitent dans cet établissement. En outre, les fratries continueront d'être affectées dans le même groupe scolaire.

Il est donc demandé au conseil municipal, conformément aux dispositions légales régissant les ajustements scolaires, de bien vouloir décider de la nouvelle carte scolaire, justifiée par des considérations tant logistiques que pédagogiques, dans le but constant d'assurer un environnement éducatif optimal pour tous les élèves de la Ville.